

Les médecins se positionnent

# Pourquoi la FMH soutient l'initiative sur les soins infirmiers

Le président de la Fédération des médecins suisses (FMH) Jürg Schlup expose les raisons pour lesquelles les médecins adhèrent aux revendications de l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts».

Texte: Jürg Schlup / Photo: FMH

En tant que médecins, nous remarquons tous les jours combien les soins infirmiers sont indispensables, et combien nos patients dépendent de soins de qualité. C'est donc pour que notre système de santé propose à long terme suffisamment de soins infirmiers forts que la FMH soutient cette initiative.

## Délégation vivement souhaitée

L'initiative sur les soins infirmiers exige que Confédération et cantons «reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent». C'est particulièrement important à cause de la demande croissante, qui augmentera de manière signi-

ficative dans trois domaines principaux: les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile. Les chiffres de l'organisme ODA-Santé montrent que le personnel disponible en 2014 ne suffira pas à couvrir les besoins estimés pour 2025.

Ce besoin croît surtout dans les EMS, pour lesquels non seulement la quantité mais aussi la qualité des soins revêt toute son importance. Nous, les médecins, avons besoin d'infirmières et d'infirmiers compétents et bien formés, notamment pour pouvoir leur déléguer la poursuite des soins. Une bonne collaboration interprofessionnelle ne peut fonctionner qu'avec des partenaires forts, capables d'offrir une prise en

charge optimale aux patients. Il est bien évident que cela ne vaut pas uniquement pour les EMS mais aussi pour les autres domaines de la collaboration interprofessionnelle, à savoir entre médecins de famille et prestataires de soins à domicile et entre médecins et infirmiers dans les hôpitaux.

## Davantage de diplômés

Deux conditions essentielles doivent être remplies si, comme l'exige l'initiative, la Confédération et les cantons veulent à l'avenir «veiller à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité».

La première consiste à offrir un nombre suffisant de places de formation. Comme pour le corps médical, une part importante des professionnels et de la relève vient de l'étranger. Pourtant, faire porter nos coûts de formation aux autres et recruter du personnel spécialisé dans des pays qui en ont autant besoin que nous, n'est pas seulement contraire à l'éthique, mais c'est surtout très incertain. Avec cette concurrence accrue pour le personnel de santé qualifié, nous ne pouvons pas attendre des pays étrangers qu'ils compensent à long terme nos insuffisances en matière de formation. Comme l'initiative le mentionne explicitement, l'accent doit être mis sur les infirmiers diplômés d'une haute école. S'il faut bien évidemment plus de personnel de santé avec une formation professionnelle initiale (AFP et CFC), le besoin d'infirmiers diplômés HES reste particulièrement important. Créer des passerelles attrayantes permettrait à celles et ceux qui le souhaitent de viser un tel diplôme, en prévoyant aussi des possibilités pour que les titulaires d'un



«Une bonne collaboration interprofessionnelle ne peut fonctionner qu'avec des partenaires forts», explique Jürg Schlup.

CFC n'aient plus à recommencer avec un salaire d'apprenti.

### Contre l'abandon professionnel

La deuxième condition consiste à faire en sorte que les professionnels formés n'abandonnent pas leur métier. Si le personnel infirmier exerce plus longtemps qu'on ne le pensait, leur durée de carrière moyenne de 22 ans reste comparativement faible. Nous avons donc besoin de conditions-cadres susceptibles de rendre l'exercice de cette profession possible et attractif à plus long terme. Aujourd'hui, 90 pourcents des jeunes infirmiers déclarent vouloir exercer durablement leur profession mais, pour beaucoup, seulement si les conditions de travail changent. Pour

‘  
*Nous, les médecins,  
avons besoin d'infirmières  
compétentes.*  
,

cela, des améliorations salariales et un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle sont nécessaires. Ce dernier point est important car la «période familiale» n'est pas seulement la raison la plus fréquente pour interrompre une activité professionnelle mais aussi, et de loin, pour l'abandonner.

Dans les faits, ces deux conditions visant à garantir suffisamment de personnel infirmier (à savoir davantage de personnes qui embrassent cette profession et moins qui l'abandonnent) devraient déboucher sur les mêmes mesures. Inutile de rappeler qu'une profession attrayante capte plus les jeunes et garde les plus expérimentés. C'est aussi pourquoi l'exigence de l'initiative selon laquelle «l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers correspond à leur formation et à leurs compétences» est pertinente pour la prise en charge des patients, mais aussi comme perspective au moment d'opter pour la profession ou d'y rester. Pour que des personnes s'engagent dans cette profession et ne l'abandonnent pas, il faut un bon équilibre entre compétences et juste répartition des tâches au sein des équipes, comme

l'exige d'ailleurs l'initiative, afin que les infirmiers diplômés ne soient pas cantonnés à la documentation mais puissent avoir du temps pour les patients. Par ailleurs, il faut aussi des domaines clairement définis dans lesquels ils peuvent exercer de façon autonome et une dotation raisonnable en personnel afin de garantir une bonne prise en charge, tout en permettant d'exercer la profession de manière satisfaisante.

### Faire face à la réalité

En résumé, nous pouvons conclure que nous n'arriverons pas à couvrir nous-mêmes nos propres besoins en personnel infirmier et que la demande va continuer à augmenter. Disposer de suffisamment de personnel formé, prêt à rester plus longtemps dans la profession, permettra de répondre à ce défi. De nombreuses mesures peuvent avoir

de l'effet et servir ces objectifs, notamment de bonnes possibilités de passerelles pour les professionnels de santé qui visent le diplôme d'infirmier, mais aussi une meilleure répartition du personnel, un mélange de compétences adapté et des activités clairement définies à exercer de façon autonome. L'initiative sur les soins infirmiers met la Confédération et les cantons face à leur responsabilité, pour améliorer l'environnement autour de la profession d'infirmier et pour que suffisamment de ces professionnels de santé soient aussi à la disposition des patients à l'avenir. C'est pour toutes ces raisons que la FMH s'engage pour des soins infirmiers forts!

### L'auteur

Jürg Schlup, médecin, préside la Fédération des médecins suisses (FMH).



## 2019: année politique

L'initiative sur les soins infirmiers se trouve en phase parlementaire.

### Contre-projet indirect décidé par la CSSS-CN

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a décidé le 24 janvier dernier d'élaborer une initiative de commission intitulée «Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins» (19.401), à titre de contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. La commission demande que «les bases légales soient adaptées de sorte que:

- suffisamment de personnel (en particulier des infirmiers) puisse être formé, mobilisé et maintenu dans la profession, ce afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients;
- des domaines d'action relevant de la responsabilité du personnel infirmier y soient définis;
- les prestations qui sont fournies avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires soient rémunérées de manière appropriée;
- la formation et la formation continue soient financées de manière appropriée.»

Lors de sa séance des 14 et 15 février, la CSSS-CN s'est déjà penchée sur l'élaboration détaillée du contre-projet. Dans une prochaine étape, la CSSS du Conseil des Etats devra se prononcer à son tour. De son côté, l'ASI maintient toutes les exigences de son initiative et veut une modification de la Constitution.

Compte postal pour des dons de soutien: 31-460246-9 IBAN CH22 0900 0000 3146 02469